

BATEAU – ECOLE JEAN MARIE POTREL

PRÉSENTATION

BUREAU ET SALLE DE COURS DU BATEAU - ECOLE sont situés sur l'avant port de Granville , face à la mer.

LES COURS PRATIQUES sont dispensés à bord d'une vedette ANTARES 7.30 du chantier Bénéteau , dotée d' un moteur diesel in board 110 CV de 2019 , basée au port de plaisance.

LA FORMATION EST ASSURÉE PAR JEAN MARIE POTREL

- . Ancien Expert maritime CESAM
- . Diplômé de 3ème cycle de l'Université - Paris et Caen.
- . Directeur du CRNG pendant 19 ans (Centre Régional de Nautisme), ancien Coordonnateur de la Station Nautique Granville Chausey et des Stations Nautiques de Normandie
- . Navigateur (Manche, Atlantique, O. Indien, Arc antillais, Vénézuéla, Nouvelle Calédonie...)

Il est très vivement conseillé de se procurer le Code correspondant au permis à préparer et de commencer à l'étudier avant le stage .

Nous préconisons le Code Rousseau "option Côtière" mieux adapté pour la préparation à l' examen.

Le Bateau -Ecole Jean Marie Potrel est membre de la Fédération Nationale des Bateaux Ecoles .

Il est agréé par la Préfecture de la Manche sous le N°: 050005

LES PERMIS PLAISANCE

- PERMIS MER OPTION CÔTIÈRE
- PERMIS HAUTURIER PAR EXTENSION

Bateau-Ecole Jean Marie Potrel 21 rue du Port 50400 Granville
mobile : 06.25.08.44.52

e.mail : bateauecole.potrel@gmail.com internet : www.potrel-marinexpert.com

PERMIS BATEAU OPTION CÔTIÈRE

(le plus répandu)

page 2

- Valable sur le domaine maritime et plan d' eau fermé,
- Autorise la conduite **de jour et de nuit** d'un navire de plaisance à moteur ,
- **sans limitation de taille ou de puissance .**
- Ne s'éloignant pas à plus de 6 **milles** d'un abri (11 KM).

Programme - Théorie : Code de la Mer , de jour et de nuit .

- . balisage des côtes , signaux, règles de barre et de route ,
- . feux et marques des navires ,
- . utilisation d' une VHF,
- . règles de navigation et de sécurité , météo...
- . sauvetage en mer, responsabilités du chef de bord,
- . environnement et protection...

- **Conduite** : appareiller , virer, tenir un cap , prendre un alignement, manoeuvre de récupération d'un homme à la mer, prise de coffre , évolution dans un port de plaisance, accostage, amarrage ...

mais également : assurer la sécurité individuelle et collective, moyens de communication embarqués, cartes marines, météo, notions de navigation...

Examen - le code : : 30 questions à choix multiples (mode auto-école).

Se déroule "normalement" le lundi matin à Coutances suivant la formation.

- la conduite : validée par le formateur suivant les critères définis dans le Livret du Candidat distribué en début de formation.

Formation

Formule intensive sur un Week-End : 3 modules de préparation au code et 2 séances pratiques incluant au minimum 4 heures en mer dont 2 heures de pilotage individuel.

Vendredi : accueil et première séance en salle : généralement de 16.30 à 19.30h.

Samedi et Dimanche matin et après midi, alternance de demi journées de cours en salle et d' exercices pratiques en mer (horaires selon marée). *Les séances pratiques peuvent se dérouler le vendredi ou le lundi ou un autre moment à la demande expresse du candidat.*

Inscription et Dossier : afin que la réservation soit effective nous retourner le contrat de formation avec un acompte de 130€ et le dossier complet au plus tard 30 jours avant l' examen du Code. Le solde pourra être versé le jour de l' accueil.

Pièces à fournir :

- 1- Contrat de formation du Bateau-Ecole ;
- 2- Demande d' Inscription Administrative (formulaire officiel) avec :
 - + une photo d' identité couleur récente de bonne qualité (format carte d' identité),
 - + un timbre fiscal dématérialisé de 38 € correspondant au droit d' examen,
 - + un timbre fiscal dématérialisé de 70 € correspondant à la délivrance de diplôme,
- 3- Photocopie d' une pièce d' identité , carte d' identité ou passeport, recto seul ,
- 4- Certificat médical sur le modèle réglementaire joint recto seul.

Les communications avec le Bateau-Ecole se font essentiellement par courriel (e.mail).

Tarif : Permis Côtier : 385 euros (hors timbres fiscaux) forfaitaire jusqu' à obtention du diplôme incluant le Livret individuel du candidat (355€ à partir de 2 personnes et Lycéen)
--

Bateau-Ecole Jean Marie Potrel 21 rue du Port 50400 Granville Tel: 06.25.08.44.52

**CONTRAT DE FORMATION
À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR**

entre : l' établissement de formation : BATEAU ECOLE POTREL
21 RUE DU PORT 50400 GRANVILLE tel :06.25.08.44.52

Numéro d' agrément : 050 005 délivré le 15/01/2008 par la Préfecture de la Manche
Numéro de SIRET : 447 600 974 00011
Police d' assurance : AXA n°: 615 751 7104
Représenté par Jean Marie Potrel, agissant en qualité d' exploitant et de formateur.

et le candidat:

NOM de naissance : Prénom:
NOM de famille :
Adresse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Profession : Port de Lunettes : oui non
Tel : Mobile (souhaitable):
e.mail (indispensable):
Représentant légal du candidat (si mineur):

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
OPTION COTIÈRE
date du stage : du au avec examen le

Le tarif du stage de formation est de : **385€ TTC** ou 355€ (2 personnes minimum ou lycéen).
(rayer la mention inutile)

Modalité de paiement : versement d' un acompte de 130€ à la signature du contrat par chèque bancaire .
Le solde sera versé le premier jour du stage.

Le tarif forfaitaire comprend:

- la formation théorique : 10 heures en salle,
- la formation pratique : 4 heures minimum dont 2 heures de pilotage individuel,
- *les cours supplémentaires théoriques ou pratiques qui s' avéreraient nécessaires,*
- le "Livret du Candidat" d' évaluation pratique,
- les frais de dossier et la présentation à l' examen du Code.

Durée / suspension du contrat :

le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de la signature.
Passé cette date, le contrat devra être renégocié.

Résiliation :

Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l' établissement en cas de comportement du candidat mettant en danger lui même, le bateau ou l' équipage et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Séances de cours annulées :

Les séances prévues non décommandées par le candidat 48 heures à l' avance ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié.
Toute séance pratique annulée par le formateur pour cause météo sera reportée .

Fait à: le en double exemplaire

Signature du candidat Signature du représentant légal Pour l' établissement.
(précédé de la mention lu et approuvé) du mineur